



RÈGLEMENT DES TESTS ASSAP

COPIE VITESSE

Octobre 2005

ASSAP Secrétariat général

Pl. Blaise-Cendrars 1

Case postale

2002 Neuchâtel

Tél. 032 721 15 16

Fax 032 721 15 00

e-mail : assap@assap.ch

1. Caractéristiques de l'épreuve de copie vitesse

Durée de la copie :	15 minutes
Vitesse minimum :	120 frappes à la minute
Maximum de pénalités admises :	0,50 %

Préparation du texte

L'épreuve de copie comporte un texte suivi, de difficulté moyenne, sans disposition spéciale.

Le modèle remis au concurrent est en police courante, police Courier New taille 12 points, à l'interligne 1,5, alignement du texte à gauche, fins de paragraphe nettement visibles.

Décompte des frappes

Chaque frappe du texte compte : lettre, chiffre, majuscule, accent, espace, fin de paragraphe.

2. Conditions de passage du test

Les participants respectent les instructions suivantes, données avant le test.

- Indiquer en haut à gauche, dans l'en-tête, les informations personnelles :
 - Madame ou Monsieur
 - prénom et nom (en minuscules)
 - rue et numéro
 - NPA et localité
 - nom de l'école
 - date
- Laisser libre la partie supérieure à droite des informations ci-dessus.
- Marges : 2,5 cm partout.
- Interligne 1,5.
- Alignement du texte à gauche.
- Police Courier New, taille 12 points.
- Au signal « départ », copier le texte au kilomètre, sans les en-têtes, les numéros de pages et les nombres de frappes (colonnes à gauche et à droite du texte).
- Respecter les fins de paragraphes.
- Au cas où la copie est terminée avant le signal « stop », recommencer à copier depuis le début du texte.
- Les 15 minutes doivent être consacrées à la saisie et à la correction.
- Après le signal « stop » le candidat :
 - ouvre le menu Outils / Statistiques... et relève le nombre de caractères (espaces compris), qu'il inscrit à la fin du texte,
 - imprime,
 - sauvegarde.

3. Calcul des résultats

La copie vitesse est classée si elle remplit les deux conditions cumulatives suivantes :

- 1800 frappes au moins en 15 minutes
- 0,50 % de pénalités au maximum

Calcul de la vitesse

La vitesse est calculée en frappes à la minute sur la base du nombre total des frappes. Il faut additionner le nombre de frappes indiquées dans la colonne de gauche de la donnée au nombre de frappes relevées par l'élève au bas de sa copie.

Le nombre total des frappes divisé par le nombre de minutes de l'épreuve de copie donne la vitesse en frappes à la minute.

Exemple pour 1891 frappes : $1891 / 15 = 126,06666$, soit 126 frappes/minute.

Calcul du pourcentage de pénalités

Le nombre de pénalités multiplié par cent et divisé par le nombre total des frappes donne le pourcentage de pénalités. On calcule les deux premières décimales (sans arrondir).

Exemple pour 2420 frappes et 5 pénalités : $5 \times 100 / 2420 = 0,20661157$, soit 0,20 %.

Attribution des pénalités	Pénalités
Erreurs de frappe	
Caractère manquant, en trop, changé, interverti (espace et fin de paragraphe compris), maximum par mot	1
Omissions, adjonctions, interversions, décalages des doigts	
Partie de mot ou mot entier omis, en trop, changé, interverti, décalage des doigts (1 pénalité par mot, maximum 5 par ligne)	1
Ligne omise, en trop, intervertie, décalage des doigts	5
Deux lignes consécutives ou plus omises, en trop, interverties, décalage des doigts	10
Page omise, répétée, intervertie	10
Copie non conforme aux instructions	
Informations personnelles, date, partie de droite à libérer	0
Marges (pour tout le travail)	1
Interligne (pour tout le travail)	2
Interlignes irréguliers	1
Alignement du texte à gauche (pour tout le travail)	2
Police et taille des caractères (pour tout le travail)	2

Remarque

Les conséquences normales des erreurs pénalisées ne sont pas pénalisées une seconde fois.

4. Mentions

Les mentions des épreuves de copie vitesse sont attribuées selon le barème suivant :

E	Excellent	aucune pénalité
TB	Très bien	jusqu'à 0,13 %
B	Bien	de 0,14 % à 0,25 %
AB	Assez bien	de 0,26 % à 0,38 %
S	Satisfaisant	de 0,39 % à 0,50 %
NC	Non classé	0,51 % et plus

5. Titre délivré

Certificat de copie vitesse

Les participants classés reçoivent un certificat sur lequel figurent la vitesse et la mention obtenue.

6. Cas non prévus

Les cas non prévus par le règlement sont tranchés par le président et/ou un membre de la commission.

Neuchâtel, le 22 octobre 2005

Le président
du Comité central :

Eric Joray

La présidente de la
Commission de dactylographie :

Nadia Bellini